

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	134 (1989)
Heft:	1
Artikel:	La Revue Militaire Suisse, il y a 40 ans : au sommaire du numéro de janvier 1949
Autor:	Marey, Georges
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-344893

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Revue Militaire Suisse, il y a 40 ans

Au sommaire du numéro de janvier 1949

- *Cavalerie, capitaine J.-Ph. Aeschlimann*
- *La tactique du feu (fin) : IV, Procédés, capitaine EMG P.-E. Denéréaz*
- *Des aéroportés, colonel D. Nicolas*
- *L'année hippique suisse, capitaine J. A.*
- *Chronique française: L'enseignement militaire supérieur, G. Marey, P. Favereau*
- *Informations*
- *Bulletin bibliographique*

Texte choisi

Le 29 novembre dernier, dans le cadre de l'Ecole militaire de Paris, vient de s'ouvrir la première session du nouvel «Institut des Hautes Etudes de Défense nationale».

L'enseignement militaire supérieur, dira-t-on, n'était-il pas déjà fortement organisé en France, avec ses Ecoles d'Etat-major, ses Ecoles de guerre terrestre, navale, aérienne, son Cours inter-armées? Mais tout cela, technique d'état-major, tactique des armes, opérations combinées, stratégie, ce n'est encore que de l'art ou de la science militaire, destinés aux seuls gens de guerre. Or il est apparu qu'avec le développement de ce qu'on nomme la «guerre totale», la défense d'une nation ne peut plus être considérée comme le domaine exclusif des professionnels militaires.

C'est d'ailleurs ce qu'a voulu souligner M. Ramadier, ministre de la Défense nationale, en présidant la séance inaugurale de l'Institut, devant les plus hautes autorités de l'armée de

terre, de la marine et de l'aviation, lorsqu'il a déclaré:

«La démonstration est faite désormais que la guerre n'est plus la chose des militaires. La guerre n'est plus limitée à une technique particulière; et la technique militaire ne représente plus qu'une petite fraction de l'art de la guerre.»

La défense d'une nation n'est-elle pas devenue une affaire civile, puisque maintenant y sont prépondérants ces facteurs politique, législatif, administratif, économique, financier, scientifique, social, moral, qui doivent, le moment venu, exalter l'effort de résistance du pays? Cet effort, ce sont certes les militaires qui ont la charge de le mettre en œuvre: ils demeurent l'âme de la guerre; mais ce sont les civils qui doivent leur en fournir les moyens. Aussi est-il indispensable que les premiers s'accoutument à ne pas rechercher seuls la solution de tous ces problèmes qui engagent la vie de la nation tout entière, et que les seconds pren-

ment conscience des responsabilités nouvelles qui leur échoient.

C'est pourquoi, s'il s'est d'abord donné comme but de faire dans l'esprit de ses «auditeurs» le point des notions de défense nationale et de leur montrer dans quelle voie la politique de la France est engagée en cette matière, le nouvel Institut s'attachera surtout à mettre en contact étroit civils et militaires de façon à les habituer à travailler en commun à la résolution des mêmes problèmes que la variété d'origine des auditeurs ne peut manquer d'éclairer sous les aspects les plus différents.

Ces auditeurs, en effet, au nombre d'une cinquantaine, proviennent de sources diverses, de l'armée, de l'administration, et du «secteur privé»: 15 officiers de terre, de mer ou de l'air, 25 fonctionnaires détachés de leurs ministères respectifs, à raison de deux ou trois pour les plus importants comme les finances, le commerce et industrie, les affaires étrangères, l'intérieur, ou des grands organismes comme le Conseil d'Etat ou la Cour des comptes, et enfin une dizaine appartenant aux grandes entreprises privées industrielles, commerciales, bancaires. Leur âge moyen? 40 à 45 ans. Leur rang? Colonels ou jeunes généraux, hauts fonctionnaires, chefs de services importants; tous gens de qualité en tout cas, qu'il y avait intérêt à ne pas séparer complètement de leurs fonctions habituelles. Ce qui a conduit le général Mast, ancien Résident de France en Tunisie et actuel directeur de l'Institut, à ne leur demander que trois demi-jour-

nées de présence par semaine, samedi après-midi, lundi et mardi matin, tout au long des sept mois, décembre à juin, que vont durer les études.

Celles-ci comportent essentiellement trois sortes de travaux.

A des conférenciers de grande classe, tels le général Revers, chef d'état-major général de l'armée de terre, tels M. Rueff, président de l'Agence internationale des Réparations, l'Institut confiera tout d'abord la tâche de présenter, dans de larges exposés, les problèmes de base, en montrant tous les aspects, de manière à ouvrir des horizons, à provoquer l'appel des idées, à donner un aliment aux discussions futures. C'est dire qu'il n'est nullement question d'apporter aux auditeurs une doctrine toute faite (qui d'ailleurs n'existe pas). «On vous convie ici, a déclaré M. Ramadier au cours de son allocution, à une collaboration libre. Ce ne sont pas des solutions qui vous seront proposées, mais des sujets d'études. Votre expérience en tirera des conclusions qui ne manqueront pas d'être utiles à la nation. Le gouvernement, les armées, les administrations en tireront profit.»

Ces conclusions seront le fruit des «travaux en comité», où les auditeurs, par groupes de sept ou huit, sous la direction de l'un d'entre eux, mettront toutes les lumières en commun, chacun apportant à l'examen du sujet proposé l'optique professionnelle qui lui est propre. S'agit-il par exemple de cette notion, bien simple à première vue, du service militaire en temps de paix? Le

militaire y verra sans doute une question d'effectifs présents sous les drapeaux et de préparation à la guerre; le juriste y trouvera matière à lois, décrets et règlements; le financier pensera aux crédits budgétaires; le représentant du ministère de l'Education nationale se préoccupera de méthodes d'instruction et d'éducation physique; celui de la Santé publique, d'hygiène et de soins; le fonctionnaire du Travail envisagera l'affaire sous l'angle de la sécurité sociale; pour l'économiste, ce sera un prélèvement de main-d'œuvre...

Les problèmes ainsi mis à l'étude seront dégrossis dans une première séance où chaque auditeur dira son mot, puis approfondis une semaine plus tard dans une séance de discussion, où chacun, ayant réfléchi, reviendra avec des arguments préparés et où les points de vue différents seront exposés et parfois contradictoirement. A l'issue de cette séance, un secrétaire désigné parmi les auditeurs rédigera un résumé de la discussion et des conclusions adoptées en comité. Et ce sont ces résumés qui, après avoir été épluchés et confrontés par le cadre de l'Institut, réparti en quatre sections spécialisées (politique, économique et financière, militaire, d'organisation et législation), serviront de base à une critique d'ensemble, où l'on s'efforcera de dégager quelques principes essentiels.

Une méthode analogue sera employée pour le troisième ordre de travaux, les «cas concrets stratégiques». Est-il question cette fois d'étudier la préparation d'une expédition de

guerre? Il ne sera pas de trop de réunir, au sein des comités, l'expérience de tous les auditeurs, toutes leurs techniques particulières, pour parvenir à une mise au point des éléments de la mission, des moyens nécessaires, des conditions industrielles et économiques de l'affaire, de ses données «logistiques», de l'organisation des forces et du commandement, des accords diplomatiques à passer avec les gouvernements alliés, etc. Comment les auditeurs de l'Institut ne seraient-ils pas, ce faisant, pénétrés de cette évidence, à savoir que la guerre et la défense d'un Etat sont, au premier chef, l'affaire des civils?

Le cycle terminé, certains fonctionnaires seront appelés à faire partie de l'Etat-major de la Défense nationale où ils représenteront l'élément civil qui lui manque et qui lui est absolument indispensable. Mais la grande majorité retournera à ses occupations antérieures, où ils ne pourront manquer d'apporter un esprit neuf et une aptitude plus grande à comprendre dans leur ensemble et leur immense complexité les problèmes nationaux.

Il faut enfin espérer que, parmi eux, quelques-uns se voient chargés, par leur administration ou leur entreprise, de diriger ces bureaux «défense nationale», que tous les grands organismes publics ou privés devraient posséder, parce qu'il n'en est pas un seul qui n'ait à participer, de près ou de loin, à l'œuvre commune de la défense du pays.

Georges Marey.